

Convention Simplifiée de Formation N° 9347

Entre les soussignés :

♦ **A2L FORMATION**

10 rue de Trévise
82 370 LABASTIDE ST PIERRE
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
73310727531 auprès du préfet de région Occitanie

♦ **LIP INTERIM**

56 Avenue Gambetta
82 000 MONTAUBAN

Représenté par : **Mme LABROUE Audrey**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

A2L FORMATION organise l'action de formation suivante :

N° session : 260410A

- Intitulé** : Formation à la conduite et tests CACES ® R484 Catégorie 1 - Débutant (Cat : 1)
- Objectifs** :
1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir l'exploitation en sécurité d'un pont roulant ou d'un portique à commande au sol.
 2. Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
 3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
 4. Réaliser les opérations de mise hors service du pont ou du portique, en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.
- Durée - Dates** : 14 heures réparties sur 2 journées du 15 au 16 juin 2026
- Lieu** : A2L FORMATION CENTRE LABASTIDE
- Participant(s)** : JOURAVEL Damien - MINIMA Arthur (2 personnes)

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail. A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merçi de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP INTERIM	2	425.00 €	170.00 €	850.00 €
Total HT :					850.00 €
TVA :					170.00 €
TOTAL TTC :					1 020.00 €

Conditions de Paiement : LIP INTERIM - MONTAUBAN : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à A2L FORMATION après signature.

A2L FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, A2L FORMATION retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Tribunal de Montauban sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à LABASTIDE ST PIERRE, le 18 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour LIP INTERIM

Pour A2L FORMATION

Géraldine MAYNAUD

Gestionnaire Administrative et Commerciale

